

Connaissez-vous les comptes de votre diocèse ?

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 8 janvier 2020

[Ce blogueur a trouvé le moyen de connaître précisément les comptes de son diocèse](#) :

Si les fidèles ne donnent pas au Denier de l'Église, alors [une vidéo](#) officielle du diocèse de juillet 2019 prévient que les prêtres devront quêter dans les rues en disant, je cite : « S'il vous plaît, pour les pauvres prêtres, pour qu'ils puissent manger dans la semaine. » Et pourtant... les réserves financières du diocèse sont énormes et s'élèvent à 22 millions d'euros. Voici les chiffres clefs des finances du très riche diocèse de Moulins.

J'avais noté par exemple [ici](#) que Mgr **Percerou**, nommé évêque de Moulins en février 2013, ne communiquait pas les comptes de son diocèse. Mais le *Journal Officiel*, si. J'ai donc lu pour vous tous les comptes du diocèse de 2012 à 2018 publiés par cet outil indispensable. En voici l'essentiel. C'est, à ma connaissance, un scoop.

Pour mémoire: les seules ressources d'un diocèse français sont les dons des fidèles. Si pour une année donnée les dons excèdent les dépenses, le diocèse fait un bénéfice et l'enregistre en réserve. Et inversement.

Les réserves du diocèse

Au 31 décembre 2012, les réserves du diocèse s'élevaient à 17 millions d'euros. Un an plus tard, ils grimpaient à 18 millions, puis à 21 millions fin 2014, pour atteindre 22 millions fin 2015, niveau à peu près stable jusqu'au dernier chiffre public : 22 153 364 euros au 31 décembre 2018. Avec une dépense que j'ai estimée [ici](#) (en l'absence de chiffrage par le diocèse) à 654

000 euros par an pour les seuls prêtres – traitement, logement, charges sociales, actifs comme retraités – les réserves du diocèse permettent donc à elles seules de les financer entièrement pendant... 34 ans !

2013-2017, bénéfice annuel moyen du diocèse : 900 000 euros

Sur ces cinq exercices, trois sont très fortement bénéficiaires : environ 900 000 euros de bénéfices en 2013, un sommet à près de trois millions de bénéfices en 2014 et encore 800 000 euros de bénéfices en 2015. Deux exercices sont légèrement déficitaires : 2016 avec une perte de 46 000 euros et 2017 avec une perte de 96 000 euros. Le bénéfice annuel moyen est approximativement égal... au montant du Denier de l'Église (voir [ici](#)).

2018, perte inexplicée : 814 000 euros

L'exercice 2018 affiche une forte perte de 814 000 euros, pour l'essentiel due à une très forte augmentation des dotations pour dépréciations et provisions. Un investissement financier a-t-il mal tourné ?

2013-2018, recette annuelle moyenne : 5,9 millions d'euros

De 2013 à 2018, les recettes ont toujours été supérieures à cinq millions d'euros, avec un record à 7,9 millions d'euros en 2014. Les recettes 2016-2018 ont été stables autour de 5,1 millions d'euros, les recettes de l'année 2015 ont été de 5,7 millions et celles de l'année 2013 ont frôlé les 6 millions après s'être établies à 5,4 millions en 2012.

2013-2018, dépense annuelle moyenne : 5,2 millions d'euros

De 2013 à 2015, les charges annuelles sont restées contenues sous les 5 millions avec un léger dépassement à 5,1 millions en 2013. Les charges ont ensuite fortement augmenté pour atteindre six millions d'euros en 2018.

De 2012 à 2015, les salaires (laïcs et prêtres) sont restés à 1 million d'euros presque exactement, avant de grimper et d'atteindre 1 104 441 euros en 2018 – auxquels il faut ajouter 568 000 euros de charges sociales.

Éléments marquants.

Sur les derniers comptes publiés, ceux de l'exercice 2018, on notera que les disponibilités du diocèse, c'est-à-dire ce qu'il a en caisse, sont très élevées : 3,2 millions d'euros.

On notera un étonnant trésor : un portefeuille de valeurs de placement pour près de onze millions d'euros.

Quant au patrimoine immobilier, son montant comptable brut est estimé à environ vingt millions (avant amortissement selon les règles comptables qui le réduit à douze millions).

Le total de l'actif du diocèse de Moulins s'élève avant amortissement à environ 35 millions d'euros (et 25 millions après amortissement).

Quand Mgr Percerou affirme dans sa [Lettre aux donateurs](#) de novembre 2018 : « Notre Eglise n'est pas financée par les pouvoirs publics et ne dispose pas de richesses cachées », il commet une double inexactitude. La déduction fiscale des dons à hauteur de 66% ainsi que la défiscalisation totale des legs constitue une aide financière, indirecte mais bien réelle, apportée par l'Etat et donc tous les citoyens. Par ailleurs, les comptes du diocèse font apparaître de vraies richesses par millions et même dizaines de millions – peut-être pas cachées, mais en tout cas jamais dévoilées aux fidèles ou aux citoyens. C'est chose faite.

Sources : [comptes du diocèse 2018 et 2017](#), Journal Officiel du 11 décembre 2019.

Pour trouver les autres années, aller sur [le moteur de recherche](#) du Journal Officiel dédié aux associations, taper comme nom "association diocésaine de Moulins", cocher "comptes". Ce mode d'emploi est valable *mutatis mutandis* pour tous les diocèses.